

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

6^e Festival d'Échecs de Limoges

Article 1 : Organisation

Le LEC Echiquier Limousin organise le 6^e Festival d'Échecs de Limoges du dimanche 5 au lundi 6 avril 2026 au Gymnase de Faugeras, 3 Rue Bill Coleman – 87 100 Limoges. Ce tournoi est ouvert à tout licencié A pour la saison en cours auprès de la FFE ou de toute autre fédération reconnue par la FIDE. La licence peut être prise sur place.

Cet open est composé de deux tournois :

- L'open de l'email, accessible en dessous de 2400 Elo.
- L'open de la porcelaine, accessible aux joueurs classés moins de 1800 ELO.

Article 2 : Homologation et appariements

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE), se joue en 5 rondes.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral (Règles C04) pour l'Open de l'Email et au Système de Haley pour l'Open de la Porcelaine.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application au 1er janvier 2023. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE. Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 15 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif. Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant effectué le pointage le jeudi 5 avril 2026 avant 9 h 45. Tout joueur se présentant après 9 h 45 pourra être apparié pour la ronde 2.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence ou qui auront pris une licence sur place.

Le classement ELO utilisé est le dernier classement ELO publié.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au plus tard au cours de la ronde précédente.

Article 3 : Cadence et forfait

La cadence est de 60 min avec un incrément de 30 sec/coup.

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, pourra être exclu du tournoi.

Pour signaler une absence, contacter l'arbitre principal par SMS au **06 70 37 41 47** en indiquant son nom, son prénom et la raison de l'absence. Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction juridique de la direction

nationale de l'arbitrage de la FFE pour les licenciés français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 4 : Inscriptions

Les droits d'inscription s'élèvent à : 15 € pour les Jeunes et 30 € pour les adultes, jusqu'au 29 mars 2026 inclus. Puis, respectivement 20 € et 35 €.

Gratuit pour les GMI et les MI.

Demi-tarif pour les Maîtres FIDE.

Article 5 : Horaires de jeu

<p>Dimanche 5 avril 2026:</p> <ul style="list-style-type: none">- Pointage et inscriptions : 8h 30 - 9h 45- Ronde 1 : 10:00- Ronde 2 : 13:30- Ronde 3 : 17 : 00
<p>Lundi 6 avril 2026:</p> <ul style="list-style-type: none">- Ronde 4 : 9:30- Ronde 5: 13:00- Remise des prix & Cérémonie de clôture : 17h

Article 6 : Classement, trophées et prix

La liste des prix sera affichée avant la 5ème ronde dans la salle du tournoi.

Les prix attribués aux 3 premiers du classement général seront partagés au **système Hort**. Tous les autres prix seront attribués "à la place".

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), puis la Performance.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : Enregistrement des résultats

À l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie signées à la table de marque, et inscrit le résultat sur la feuille prévue à cet effet.

Article 8 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la **Charte des joueurs de la FFE** et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Par conséquent, un minimum de 20 coups doit avoir été joué avec des échanges de pièces. Dans tous les cas de figure, l'arbitre doit constater la position et décidera de valider ou non la proposition de nulle. En cas d'infraction, les joueurs seront sanctionnés par une double défaite.

Article 9 : BYE

Un joueur ne pourra prendre qu'un seul « BYE », et uniquement lors des deux premières rondes. Il devra absolument prévenir l'arbitre ou l'organisateur, avant que les appariements ne soient effectués.

Article 10 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi.

Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu.

Il faut éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans un sac rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre (notamment de le prendre pour aller aux toilettes).

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 13.4 des Règles du Jeu.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Ginaud FRANCOIS (U06624).

Arbitre stagiaire : Armand JOUDOUX (X55761)

Article 12 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel dans un délai de 10 jours.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 : Droit à l'image

Les responsables légaux autorisent le LEC Echiquier Limousin à publier, dans le cadre de son site web, de ses réseaux sociaux ou d'articles de journaux, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître leurs enfants inscrits.

Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 15 : Acceptation de ce règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre en chef

Ginaud François

Les organisateurs

Stéphane Tchéfranoff